

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Délibération n° DB2021-39

Date de la convocation : 02/06/2021

Conseillers en exercice : 24

Conseillers présents : 18

Conseillers votants : 20

Le neuf juin deux mille vingt et un, le Bureau communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à Vouziers, sous la Présidence de M. Benoit SINGLIT.

Ayant pouvoir de vote : Mmes ANDREY Danielle, DION Valentine, LAMPSON Nadège, PAYEN Françoise et MM CANIVENQ Roland, DANNEAUX Dominique, DAUPHY Bruno, DE POUILLY Jean, DUGARD Yann, FLEURY Vincent, LAURENT CHAUVET Pierre, LORFEUVRE Gérald, MANCEAUX Christophe, NANJI Désiré Léopold, POTRON Pierre, RICHELET Jean Paul, SALEZ René, SINGLIT Benoit.

Représentés : M. COLSON Pascal ayant donné pouvoir de vote à Mme DION Valentine et M. THIERION Vincent ayant donné pouvoir de vote à M. NANJI Désiré Léopold.

Secrétaire de séance : Mme Françoise PAYEN

OBJET : EXAMEN DE DEMANDES DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS PARTENAIRES – SPORT CULTURE

Vu la compétence « Actions de développement des loisirs et de soutien à des activités associatives ayant un rayonnement sur le territoire communautaire » inscrite dans les statuts de la 2C2A ;

Vu la délibération n° DC2015/45 du Conseil Communautaire du 31 mars 2015 adoptant le dispositif de soutien aux associations et précisant les modalités de conventionnement avec les associations et confiant délégation au Bureau Communautaire pour l'approbation et l'application des conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens ;

Vu la délibération n°DB2015/20 du Bureau du 18 mai 2015 adoptant le modèle de convention à conclure avec les associations partenaires ;

Vu la proposition remise par la commission Sport, culture lors de ses séances des 29/04 et 17/05 ;

Après en avoir délibéré, le Bureau DECIDE à l'unanimité d'attribuer les subventions annuelles suivantes au titre de l'année 2021 :

.../...

Association	Nature du projet	Subvention attribuée
Association de Sauvegarde du Patrimoine Vouzinois	rénovation du site de la fontaine à Chestres et de la Chapelle de l'hôpital de Vouziers	500 €
Association Les Musicales de Louvergny	Organisation de 3 concerts (au lieu de 6) à La Cassine, le contexte sanitaire empêchant les concerts dans l'église de Louvergny	1 500 €
Association Les Arts aux Champs	Organisation du Festival Boult aux Bois et Cordes entre le 09 et la 15/08/21	1 500 €

- CHARGE le Président de signer les conventions d'objectifs et de moyens 2021 avec les associations précitées et tout acte à intervenir.

Pour copie conforme.

Le Président,

